

10<sup>e</sup> Année - 1957. - 6<sup>e</sup> Série d'Unvaniez Arvor. - N<sup>o</sup> 73 - 150 fr. le N<sup>o</sup>

---

# LE PAYS BRIETON

## BRO VREIZH

Revue Trimestrielle Trilingue



COIFFE D'AURAY

---

DIRECTION ET ADMINISTRATION : 21, RUE SAINT-LOUIS, VITRÉ

## LE PAYS BRETON

Abonnement annuel, y compris cotisation à **Unvaniez Arvor** ..... 500 francs  
Directeur-Administrateur-Gérant : Jean CHOLEAU, 21, rue Saint-Louis, Vitré (Haute-Bretagne). Chèques postaux Rennes n° 5852; Jean Choleau.

Toute année commencée est due. Pour toutes contestations, le Tribunal de Vitré est seul compétent. Les opinions exprimées par nos collaborateurs n'engagent qu'eux seuls.

Les droits de reproduction et de traduction des œuvres, des travaux et des clichés publiés dans **Le Pays Breton** sont réservés pour tous pays.

Nos collaborateurs sont priés de n'écrire que d'un seul côté de la feuille. Les manuscrits non insérés ne sont rendus que s'ils sont accompagnés des frais de retour en timbres.

### AVIS AU RELIEUR

En raison des restrictions sur le papier, le texte de chaque numéro se continue sur la couverture : il devient donc indispensable que les couvertures des numéros soient conservées dans la reliure, selon l'usage adopté par la plupart des bibliophiles.

### EN VENTE

Nous pouvons livrer à nos adhérents ou abonnés quelques collections du **Réveil Breton** et de **Galerie** presque complètes, de 1934 à 1944, ainsi que de nombreux numéros isolés. Nous disposons encore de quelques numéros du **Réveil Breton** des années 1921, 1924, 1925.

### NOUS RECHERCHONS

pour compléter des collections les numéros 3, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 22, 23, 24

### BULLETIN D'ADHÉSION A « UNVANIEZ ARVOR » (F. R. B.)

Je soussigné (nom et prénoms) \_\_\_\_\_

demeurant à (ville et département) \_\_\_\_\_

rue et numéro \_\_\_\_\_

déclare adhérer à la Société **Unvaniez Arvor** (Fédération régionaliste de Bretagne) et virer le montant de la cotisation annuelle fixée à 500 francs l'an au compte courant Jean Choleau, 5852 Rennes.

En échange, je recevrai gratuitement **Le Pays Breton** et autres publications de la Société.

Date et signature : \_\_\_\_\_  
Bulletin à expédier au siège de la Société, 21, rue Saint-Louis, Vitré.

### SOMMAIRE DU NUMERO 73

#### TEXTES :

- Paul Féval (suite et fin), par LE BOURDELLÈS.
- Ethologie bas bretonne (suite), par LE MAGUÉREZE.
- Petit Glossaire du dialecte de Bruc-sur-Aff, par PRADIG.
- Contes et Légendes d'Europe Centrale.
- Malloz ar barz koz.
- Carrier et le duc de Chaulnes.
- Carnet de la Fédération.
- Bibliographie.
- Danses au binton, par M<sup>me</sup> LE CERF.
- Métiers, Confréries et Corporations de Vitré avant la Révolution : les Marchands de Draps, les grandes Confréries, par Jean CHOLEAU.

#### ILLUSTRATIONS :

- Coiffe d'Auray.
- Ferme bretonne.
- Armoiries des Marchands; des Marchands d'Outre-Mer.
- Inscription de la Confrérie des Marchands.

Célébration du 140<sup>e</sup> Anniversaire de la naissance du Romancier

## Paul FÉVAL<sup>(1)</sup>

(Suite et Fin)

*Féval manœuvre.* — Manœuvre de la plume : « Ma vie a été si complètement celle d'un manœuvre, que j'ai toujours peur de voler une demi-heure à ceux que j'aime. »

Ses lettres toujours rapides trahissent l'homme pressé; la notion du temps l'obsède.

Il fustige ses compatriotes : ceux toujours occupés — si l'on peut dire! — en visites mondaines réciproques, « inconcevable oisiveté de ces messieurs et de ces dames »; ceux qui, dans les clubs, « tuent le temps, dans toute la splendeur de cette désolante expression; il faut pourtant bien faire, toujours, toujours, envers tout, contre tout et mourir en bien faisant, c'est le devoir si ce n'est pas le succès. »

Le succès, il l'a connu en France comme à l'étranger, et à fort juste titre, parce que précédé de laborieux efforts et acquis de longue lutte. Patron des feuilletonistes, une facilité de production, certes! Je note dans tel répertoire de librairie la parution des œuvres complètes : trente-huit volumes à deux francs l'un. Mais surtout une étonnante puissance de travail; il nous parle quelque part de ses « orgies de travail ». Dans cette carrière d'une si parfaite honorabilité, totalement exempte de publicité tapageuse et d'arrivistes compromissions, à côté d'une vibrante générosité, quand la fortune voulait bien consentir une embellie, la sincérité régnait en maîtresse. Quand, après sa conversion — la « tardive naissance de mon être », comme il appelle sa conversion, ou plus exactement son retour aux pratiques religieuses, car il était toujours demeuré croyant, — quand, dis-je, il entreprit de réécrire ses ouvrages anciens pour les faire tout à fait strictement correspondre aux exigences de sa morale devenue encore plus austère, il racheta, en vue de leur refonte, environ deux cents volumes publiés. D'aucuns diront : « enfantine pudibonderie »; quant à moi, je répons : non, fort méritoire bonne foi! « Cet homme, je l'ai aimé parce qu'il était bon; cet écrivain, je l'ai estimé parce qu'il était honnête. » Par cette phrase, son intime Charles Buet ne fait que traduire les opinions de ses innombrables amis, un Charles Gounod, un Gustave Doré, un André Theuriet, un Dumas fils, un Alphonse Daudet. Sans distinction de partis, un

(1) Conférence à l'hôtel de Blossac, à Rennes, par R. Le Bourdellès, délégué littéraire du T. C. F.

certain nombre de ses amis lui tendront une main secourable, quand il se trouve ruiné pour la seconde fois, car il a connu deux désastres pécuniaires. Opinion parallèle de ses pairs qui, à cinq reprises différentes, l'appelèrent à la présidence des Gens de Lettres où son dévouement fut inlassable. Opinion identique de l'autorité qui le promut officier de la Légion d'honneur. Il ne fut pas de l'Académie, ayant renoncé à pousser au-delà de la neuvième les visites protocolairement requises.

Quant à son talent, il panache harmonieusement le rire et les larmes, n'ayant d'autre objectif que celui de nous empoigner et de nous distraire. La plus grande récompense de l'auteur est d'apprendre par une lettre d'admirateur qu'il y avait réussi. Talent multiforme : livres, drames, conférences, il aborda tous les genres avec un égal succès. Sa collaboration à tel ou tel journal faisait automatiquement monter le tirage de plusieurs centaines de mille exemplaires. Il fut reproduit dans des milliers de publications. « Un nombre incalculable de fois, dit-il lui-même, sans forfanterie, pour le *Loup Blanc*. » Traduit en toutes langues, certaines de ces dernières, non plus que les littératures étrangères, n'avaient pas de secrets pour lui. De continuelles saillies d'esprit en faisaient un causeur étincelant, l'esprit pétillant particulièrement dans ses lettres. Il sait (ô comble de la finesse) s'ironiser lui-même : « J'ai fait le *Bossu*; tous les bossus sont riches; moi seul, pas. » Il était loin d'ailleurs de considérer le *Bossu* comme son meilleur ouvrage. Il taquinera affectueusement le cercle des amis de sa mère à propos des Fêtes-Dieu, leurs décorations pour l'honneur de ces dames beaucoup plus que pour celui du Saint Sacrement. Il a le don curieux de prémonition littéraire; c'est ainsi que sans avoir mis les pieds en Angleterre il en brosse des tableaux, sous le pseudonyme de Sir Francis Trolopp, pseudonyme qui deviendra vite de notoriété européenne, il en brosse pour les *Mystères de Londres* dans le *Courrier Français* (il les lui avait commandés en réplique des *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue, dans les *Débats*), dont une confrontation ultérieure avec les bords de la Tamise lui révélera la minutieuse exactitude.

Du XI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, d'Italie en Espagne, d'un burg rhénan à un champ français, s'agite, sous un style éminemment personnel, nerveux et souple, dans un mouvement endiable, avec une verve intarissable, au milieu d'incidents, d'imbroglios, de surprises, de complications, de péripéties (toutes ces ficelles du métier ne nuisant en rien à la clarté), un monde héroïque, chevaleresque, poétique, légendaire, fantastique, amoureux. Voici les foules tumultueuses, une lavandière bretonne, un capitaine d'aventures, un grand seigneur mendiant, un redoutable bandit sous un capuchon de moine. La jeunesse du XIX<sup>e</sup> siècle, éprise de rêve et de chimères; celle du début du XX<sup>e</sup>, non encore, heureusement, intoxiquée par la morbi-

desse du roman noir, se sont passionnées pour l'épée flamboyante de Lagardère, tout comme leurs ancêtres l'avaient fait pour la Durandal de Roland.

*Féval, écrivain de belle humeur et de bonne santé.* — L'in vraisemblable vous dérouté, les aventures de cape et d'épée vous lassent. Qu'à cela ne tienne : voici du quotidien fort bien noté. Des silhouettes féminines : « Elle avait dix-huit ans; je la vois encore le matin, un grand chapeau de paille faisant ombre sur son sourire, butinant parmi les roses nouvelles ou jetant le millet aux libres oiseaux du ciel... Le vent avait porté à quelques pas le chapeau léger de Miss Jane. Le chapeau de paille de Jane pendait au ruban passé à son bras. » Que dites-vous de ce tableau croqué sur un rivage : « La grève était solitaire; la mer montait, apportant sur la plage son fardeau d'algues et de goémons; chaque souffle de brise dispersait l'écume folle à la crête des vagues. » Mais c'est la sensibilité qui fait un homme, faculté merveilleuse qui ramène l'abeille à sa ruche, le pigeon à son colombier.

Un témoignage de la sensibilité de Féval : « Père, tu ne veux donc pas que j'avertisse maman? — Je dors, mon petit Jean. Bonsoir. » Cette chère main qui tenait les miennes prisonnières me rassurait. Et aussi le souffle paisible qui passait entre ses lèvres entrouvertes, et encore son sourire reconnaissant et bon comme la joie des pauvres. Au bout d'un peu de temps il me sembla que ses doigts se desserraient. La main perdait de sa chaleur, je n'entendais plus bien le souffle passer, mais le sourire restait. Quand sonna la demie après deux heures, la main était si froide qu'elle me glaçait jusqu'au cœur; je voulais la poser sur la couverture pour avertir maman; le bras était lourd, il m'échappa et tomba inerte contre le fer du lit. Je comprenais enfin; je me laissai aller sur le plancher à la renverse, et ma propre voix, qui m'effraya dans le silence, comme un cri horrible, s'éleva, disant : « Maman, éveille-toi : papa est mort! »

Un seul mot sans commentaire, c'est de l'art, du grand Art.

Comment s'étonner qu'en contrepois à l'incompréhension des foules, Féval connaisse actuellement l'audience des érudits? L'auteur Baudry s'est penché avec amour et compétence sur la jeunesse de Féval. Voici, sous la plume de Diverrès, d'excellentes études dans la *Nouvelle Revue de Bretagne*, sur Féval et notre folklore, Féval et notre histoire provinciale. Féval est célébré en ces termes par M. l'archiviste en chef H.-F. Buffet, dans son remarquable ouvrage sur la *Haute Bretagne* : « Je lui dois ici une mention spéciale, puisque ses livres bretons ont enchanté mon enfance — comme d'ailleurs ses livres italiens; — ils ont contribué sans aucun doute à aviver en moi le goût des études bretonnes. » Enfin je terminerai par cette réponse à l'enquête parue dans les *Nouvelles littéraires*, sous le titre

A la recherche des Méconnus : « Toutefois il existe des ouvrages qui ont eu un assez vaste public populaire et que la littérature, à tort, dédaigne. Citerai-je parmi eux un récit qui a fait et fait encore, à l'occasion, mes délices : le *Quimper Corentin* de Paul Féval. » Quand je vous aurai dit que cette opinion est signée d'un littérateur particulièrement qualifié pour l'émettre, puisque académicien Goncourt, récemment honoré du Grand Prix national des Lettres — j'ai nommé Alex. Arnoux, — vous comprendrez que tout mot supplémentaire de mes lèvres serait déplacé et superflu.

R. LE BOURDELLÈS.

### Ethologie bas bretonne.

## MŒURS BRETONNES AVANT 1840



Ferme

#### Cuisine, culture, plantations.

Comme les campagnards bretons n'ont aucune notion de l'art culinaire, ils se nourrissent de la manière la plus frugale. Leurs principaux aliments sont : du lard salé qu'ils mangent souvent rance, faute d'en avoir soin; des crêpes et de la bouillie de blé noir ou d'avoine, dont ils font aussi des fricassées; de la bouillie de mil, en grain, ou moulu. Cette bouillie se nomme en breton : *youde*. Les

crêpes se font sur une *galettière*. Elles sont si déliées qu'un enfant pourrait en manger deux ou trois sans être incommodé. Ils mangent aussi beaucoup de poisson et force laitages, du pain de seigle (*bara sécale*) dont la farine est rarement blutée. Ils ne mangent de pain blanc (*bara guène* ou *bara chuène*) que lorsqu'ils viennent au marché vendre leurs denrées.

En fait de viande de boucherie, ils ne s'en régalaient chez eux, chaque année, que le jour de Pâques, et principalement le jour du Mardi gras. Ils consomment peu de légumes et sèment plus de seigle que de froment, quoique cette dernière céréale réussisse très bien en Bretagne et y vienne fort belle dans les terres fortes qui sont les plus communes du pays. Ceci tient à un ancien préjugé, car s'ils n'ensemencent pas de froment telle pièce de terre, c'est parce que leur père y mettait toujours du seigle. Ils cultivent peu de pommes de terre, et je n'ai jamais vu une seule emblavure d'orge dans le pays dont je fais la description, mais on y voit d'immenses cultures de sarrasin et de vastes champs de mil.

Les pommes, les poires, les bigarreaux et les guignes y abondent; mais les abricots, les pêches et les amandes sont des fruits inconnus à la plupart des villages bretons.

On y plante peu de noyers, quoique ces arbres y deviennent plus vigoureux et plus beaux qu'en aucun lieu de la France; mais, en revanche, on y cueille beaucoup de noisettes ou de faines dont on extrait une huile des plus exquises. Comme la châtaigne est un fruit alimentaire et qu'ils en récoltent à foison, ils en mêlent dans leur bouillie de blé noir, ou les mangent seules, écrasées dans du lait caillé. Les marrons sont d'une grande ressource aux indigents, dans les années difficiles. Ils en font d'amples provisions pour la saison rude de l'hiver, ainsi que des pommes de sapin dont ils mangent les pignons, qui sont une graine assez agréable au goût. Le poisson est à très vil prix sur tout le littoral de la mer, aussi les habitants des côtes sont presque tous ichtyophages.

#### Différentes productions du pays bas breton.

De ce qu'on appelle les terres, par opposition aux côtes, le bois de chauffage est si peu cher que le petit rondin ou billette ne se vend que 3 francs la corde, et les bûches, 9 francs. Le cent de cotrets ne coûte que 15 francs. Aussi n'est-il aucune contrée où l'on se chauffe aussi bien qu'en Bretagne, et à si peu de frais.

Le gibier abonde aux marchés de la Bretagne. A Carhaix, patrie de La Tour d'Auvergne, les perdrix sont si communes qu'elles ne se vendent que 10 centimes pièce. Dans les campagnes situées entre Pontivy et Lorient, un beau lièvre ne se vend que 90 centimes, et une bécasse, 15 centimes.

En hiver le beurre du Morbihan, qui ne le cède en rien à celui de La Préalaye, ne coûte que 12 sous la livre (*deuxième guéneq ou blanche*). L'été, on l'a pour 10 sous. Le cidre, qui approche beaucoup en qualité de celui de Rennes, qui est sans contredit le meilleur de France, ne se vend que 10 francs la pipe dans les années d'abondance. Pour 8 à 9 francs on a un beau saumon de 18 livres.

Sur les côtes, une raie de vingt livres ne coûte que 14 sous; un homard, 5 sous; les excellentes huîtres de Carnac, qui sont supérieures à celles de Cancale, 15 centimes le cent; les chevrettes appétissantes, crustacés délectables, 50 centimes la quarte; et les belles sardines, sortant d'être pêchées, 2 sous la douzaine. Les moules et les harengs sont la nourriture des pauvres.

Les grands ruisseaux et les rivières dont la Bretagne est entrecoupée, fournissent une prodigieuse quantité d'excellents poissons. Nulle part on n'a la volaille à aussi bon compte, et malgré cela le paysan dont les basses-cours en sont pleines n'en mange jamais. Il préfère les porter au marché ainsi que son beurre et manger du pain noir trempé dans du lait caillé. Les bourgeois qui ne sont point fâchés de cette abstinence mettent ses poulets à la broche, et quand ils sont bien arrosés avec le beurre du campagnard, ils les mangent à sa santé.

En Carême, on collationne de toutes espèces de coquillages : de bigorneaux (coquillages univalves), de crozilles, de crabes, de cancrs, de palourdes, appelées aussi châtaignes de mer, à cause de leur conformation qui a beaucoup d'analogie avec celle d'une bogue; de manches de couteau, de moines (*monahh*), espèce de volute; de pisseurs ou pompiers, grosses moules à chair coriace, ainsi nommées parce qu'elles lancent en l'air de gros filets d'eau, d'oursins, etc.

#### Mœurs, préjugés et superstitions du campagnard bas breton.

Le bas Breton, quoique assez misérable, conserve un caractère ferme et indépendant. Sa franchise et son courage sont à l'épreuve. « Brave et franc comme un Breton », disait l'Empereur à la bataille d'Austerlitz. « *Terribiles sunt Britonnes quando dicunt : tor hi pène* », disait César : « Les Bretons sont terribles et redoutables quand ils prononcent : *tor hi pène* (casse-tui la tête). »

Il est très hospitalier et toujours disposé à rendre service; mais il est méfiant et garde longtemps le souvenir d'un affront ou d'une injustice qu'on lui a fait. Il quitte difficilement ses foyers, si ce n'est pour aller servir sa patrie qu'il défend jusqu'à la mort.

Sa crédulité et sa bonne foi le rendent facile à être dupé. Les Normands de la Normandie, et même les Normands de tous les pays, en sont tellement persuadés que c'est de préférence qu'ils exploitent la basse Bretagne dans leurs courses commerciales.

L'instruction primaire y est encore si peu répandue qu'on ne rencontre pas, à peine, dix paysans sur cent qui sachent lire le français. De là vient que le pauvre bas breton est en proie à une foule de préjugés et de superstitions qui font continuellement le tourment de sa vie et qui le forcent à s'isoler du reste des nationaux de notre belle France. Et d'abord, il ajoute scrupuleusement une foi aveugle et ridicule à tous ses songes qu'il interprète en bien ou en mal.

S'il rêve de guerre, c'est signe de paix, et vice versa. S'il rêve d'argent, il en augure mal : c'est un présage infaillible de malheur. Si c'est de mort, c'est un signe assuré de prospérité, et mille simplicités du même genre. S'il se trouve muni de l'extrémité de la queue d'un vieux lézard vert, il peut alors se présenter à toute espèce de jeux de hasard, sans douter un seul instant que la queue du quadrupède ovipare dont il est porteur ne fasse tourner pour lui la roue de la fortune.

Si, en la remuant, il trouve, le matin, la cendre de l'âtre par pelotes, c'est que (indubitablement) quelque membre de la famille est gravement malade et qu'on ne tardera pas à être informé de sa mort prématurée.

Après des erreurs aussi grossières, on ne doit pas être étonné de voir sur les places publiques et en plein marché, des bas Bretons et des bas Bretonnes, l'oreille collée attentivement au bout d'un long tube de fer-blanc, et recevoir comme des vérités évangéliques les prédications étranges et mensongères qu'un saint homme de charlatan leur débite de la meilleure foi du monde, moyennant la somme de quinze centimes, y compris la carte des heureux pronostics.

Il craint aussi les donneurs de *gonal avèl* (mauvais vent), autrement dit les personnes usant de maléices, jeteurs de mauvais sorts, et croit que tous les cordiers ont le sang corrompu et l'haleine pestilentielle; aussi voit-on dans quelques localités champêtres les pauvres manipulateurs de filasse rejetés ignominieusement comme de vrais parias.

La tradition rapporte qu'avant 1780, ils n'avaient pas la liberté de franchir le seuil des temples fréquentés par les autres fidèles et qu'il y avait hors des bourgs une magdeleine (petite église) où ils pouvaient assister à l'office divin.

J'ai vu moi-même quelques-unes des ruines de ces églises d'exception.

Le paysan breton consulte la direction du vol des oiseaux et en tire des augures bons ou mauvais selon qu'ils volent à sa droite ou à sa gauche. Par délicatesse de conscience, il préférerait mourir que se plier aux bassesses et aux manœuvres ignobles de qui que ce fût, et jamais on ne le vit transiger avec l'honneur.

Voilà pourquoi il est si délaissé dans ce siècle de duplicité et d'égoïsme. Pour peu qu'on le traite avec douceur et qu'on ne

l'abreuve pas de paroles acerbes, il montre la plus grande docilité dans l'exécution des devoirs qu'on lui impose et des ordres qu'on lui intime. Il est homme avant tout. En fait d'opinions politiques, il n'en a aucune par lui-même, à proprement parler, et en cela tous les Français penseront bientôt comme lui, ce qu'à Dieu ne plaise! pour le bonheur de la France. Mais sa devise constante, la seule qu'il trouve digne de lui, est celle-ci : « *Salus populi suprema lex esto!* Que le salut du peuple soit la loi suprême! »

Elevé sous l'étendard sacré de l'Évangile, il ne séparera jamais sa cause de celle du peuple, pour embrasser le parti des puissants et des riches. Aussi ne le verra-t-on jamais ramper dans les cours des rois, ni briguer les emplois ni les honneurs. Simple et modeste, il sait se contenter de ce qu'on lui accorde dans les diverses administrations, et on le voit rarement ambitionner les charges qu'il croirait ne pas bien remplir (1).

(A suivre.)

J.-J. LE MAGUÈREZE.

(1) Cet article concerne particulièrement les gens instruits ou de quelque mérite. (Note de l'auteur.)

## Contes et Légendes d'Europe centrale

### LES PÈRES JÉSUITES

Un Père jésuite fut tenté par le diable. Un joli jour, à peine fut-il éveillé, qu'une jolie femme le vint voir dans sa cellule, lui souhaitant le bonjour. Rien qu'à la voir il fit la remarque de ses pieds de cheval, à quoi il reconnut le diable. Il l'exorcisa à la hâte, de telle sorte qu'il ne put plus se mouvoir, alla trouver des confrères et leur annonça comment et sous quel masque le diable lui était apparu. Tous se rassemblèrent pour l'exorciser. Cela fait, ils lui demandèrent pourquoi il s'était permis de tenter le pieux prêtre.

— Parce que ce prêtre n'avait encore jamais commis de péché mortel, répondit-il, je me suis attaché à le séduire.

— C'est pour cela, dirent-ils, qu'il te faut prendre service de femme chez nous, toute une année plus un jour, mais tu ne dois pas t'imaginer pouvoir faire ton service à la diable, il te faut tout exécuter en brave homme.

Il ne lui resta d'autre moyen que de se soumettre. Il manquait

encore cinq semaines et un jour qu'il les pria de le congédier à la noce d'un bourgeois, à cent quarante lieues de là, où tous les diables d'enfer ont leur assemblée.

— Que songes-tu? dirent-ils. Que nous te pardonnions cinq semaines? Il faut que tu serves autant que tu l'as contracté. Après le dîner tu peux t'en aller, mais à midi, le lendemain, tu dois être de retour pour préparer le dîner.

A la fin du dîner, le diable s'effaça. A dix heures le lendemain, il n'était pas encore de retour. Il était onze heures trois quarts qu'avec effervescence le diable vint mettre la nappe pour le dîner préparé.

Après le dîner, les prêtres s'enquirent comment il avait préparé le dîner.

— Cela saute aux yeux, reprit le diable, qu'on ne peut point préparer un dîner si vite. Quoique je sois diable, il est donc besoin de deux heures que la viande cuise, et je suis obligé de vous servir le dîner tout convenable pour des hommes. Le vôtre est enlevé du château.

Et sur la demande comment il s'y était pris, il répondit :

— Très bien. Quand le cuisinier posait les mets sur la table, tout simplement je les écartais et y reposais des assiettes vides, pendant que le cuisinier croyait que les messieurs avaient mangé. Ils n'ont reçu qu'un mets, et c'est le dernier.

Tout dupes qu'ils étaient, ils s'écriaient au cuisinier :

— Veux-tu te moquer de nous, en ne nous servant que le dernier mets et pas une soupe?

— Vous avez mangé tout le dîner, répondit le cuisinier, effaré.

— Nous n'avons rien vu du tout en dehors du dernier mets, grondaient-ils.

Effarouchés, les messieurs se levaient et se séparaient sans avoir mangé, et le diable en ricana, de même les prêtres, parce qu'ils savaient que ce serait besogne perdue que de vouloir enseigner le diable de ne faire du mal. Alors ils se firent raconter du diable comment il se porta à la noce.

— Très mal, répondit-il.

Et à la question pourquoi il allait mal :

— Le bourgeois était à nous, répondit-il; nous l'avons entouré, aussi son âme était à nous, mais soudain vint une femme enveloppée d'une large robe (la Sainte Vierge). Elle le couvrit de son manteau, et nous avons eu beau regarder, nous nous essuyâmes la bouche. Le bourgeois a dû faire aussi du bien...

## LES AIGUILLES A TRICOTER

*Conte des pays allemands*

Il y avait une fois une pauvre femme qui était allée à la forêt chercher du bois. Comme elle revenait avec son fagot, elle vit un petit chat malade qui criait pitoyablement sous un buisson. La pauvre femme le prit, le mit charitablement dans son tablier et rentra chez elle. Les deux enfants lui dirent :

— Mère, qu'as-tu là ?

Et tout de suite ils voulurent avoir le petit chat pour jouer. Mais la bonne femme ne le leur donna pas, de crainte qu'ils ne le tourmentent, l'installa sur de vieux habits bien doux et lui donna du lait à boire. Quand le chat eut bu et fut réconforté, il disparut subitement aux yeux.

Quelque temps après, la pauvre femme retourna à la forêt, et comme elle repassait avec son fagot à la place où elle avait trouvé le petit chat malade, elle vit une belle dame magnifiquement habillée, qui vint à elle et lui jeta cinq aiguilles à tricoter dans son tablier. La pauvre femme ne savait pas bien ce que cela voulait dire, car le présent ne paraissait pas trop considérable; elle prit les aiguilles, les rapporta chez elle et les mit sur la table. Quand la pauvre femme se leva le lendemain, il y avait sur cette table une paire de bas neufs tricotés, entièrement finis. La pauvre femme s'émerveilla au-delà de toute mesure et, le soir, mit encore les aiguilles sur la table. Le lendemain, comme la veille, une nouvelle paire de bas était là. Elle comprit alors que c'était en récompense de sa compassion pour le chat malade qu'elle avait reçu ces aiguilles laborieuses et les déposa chaque nuit pour les faire tricoter. Elle vendit les bas à la ville et elle et ses enfants eurent largement de quoi vivre.

## La CHEMISE FAITE dans les LARMES

*Conte hongrois*

Il était une fois un noble magyar auquel une fée apparut au milieu des combats. Cette fée lui donna du chanvre et du lin et lui dit :

— La première prisonnière que tu feras pendant cette guerre,

garde-la sous ta tente et donne-lui ce chanvre et ce lin à filer. Si elle le file tout en larmes, si elle le tisse dans les larmes, si elle te taille une chemise dans les larmes et si elle la coud toujours pleurant, alors cette chemise sera plus invulnérable que n'importe quelle cuirasse d'acier.

Le noble magyar fit ce que la fée lui avait recommandé. La première prisonnière fut une jeune fille belle comme le jour, mais il la traita fort durement, afin que la chemise soit faite tout entière dans les larmes. En effet la chemise fut invulnérable, les sabres et les piques s'émoussaient contre elle. On dit qu'il épousa plus tard la jeune et belle prisonnière, mais ce n'est pas certain. Beaucoup d'autres nobles guerriers firent pleurer leurs prisonnières en les faisant filer du matin au soir. Mais les chemises n'étaient pas aussi invulnérables que celle dont la fée avait donné le lin.

## CHICORÉE

*Conte valaque*

Sur une colline de fleurs vivait la reine des fleurs, elle secouait la rosée sur les fleurettes et les ouvrait de ses doigts mignons. Personne ne la voyait jamais, excepté le divin Loaré (dieu du Soleil). Il en devint amoureux et lui envoya l'étoile du matin et l'étoile du soir, afin de la demander en mariage. Comme celles-ci arrivaient chez la reine des fleurs, elles la saluèrent :

— Béni soit ton travail !

La reine des fleurs ne les remercia pas tout de suite. Enfin elle parla :

— Asseyez-vous chez nous.

Les envoyées répondirent :

— Vraiment, nous ne nous asseyons pas. Nous ne sommes pas venues avec la volonté de nous asseoir, mais pour te demander si tu veux te fiancer au divin Loaré.

La reine des fleurs répliqua :

*Non, je ne le prends pas (pour mari),  
Car c'est vraiment un vagabond  
Sans un propre foyer,  
Qui le jour se tient au-dessus des villages  
Et la nuit se tient sous l'eau.*

Alors elles retournèrent près du divin Loaré, et à sa question :  
« Que m'apportez-vous comme réponse? » elles dirent :

*Elle donne comme réponse  
Qu'elle ne veut pas de toi,  
Car tu n'ès qu'un vagabond  
Sans un propre foyer  
Et te tiens le jour sur les villages  
Et la nuit sous l'eau.*

Cela enragea le divin Loaré d'entendre de pareilles choses. Il changea la reine des fleurs en chicorée bleue, qui doit toujours se tourner vers le soleil. Quand le soleil se lève, elle fleurit fraîche et souriante; quand le soleil disparaît, elle se fane immédiatement.

---

## LA CRÉATION DU MONDE

*Légende valaque*

Au commencement tout était eau. Dieu envoya l'ange Gabriel arranger un peu le fond qui était très inégal. Quand Gabriel revint, il avait un peu de sable de reste dans les ongles. Dieu voulut utiliser ce peu, et il le fit grossir et créa la terre, qui s'élargissait mince comme une galette et flottait sur l'eau. Cela alla ainsi quelque temps, mais un hérisson qui se trouvait sous des broussailles dit à Dieu qu'Il ferait bien de lui donner une épaisseur convenable. Dieu le fit, et notre terre, telle qu'elle est à présent, en est résultée.

---

## MALLOZ AR BARZ KOZ O VERVEL

Dans notre dernier numéro, sous ce même titre, nous avons cité, parmi les cinq membres du Gorsedd reçus avant 1907 et vivant encore : *Alc'houeder Tregor*.

Ce nom était celui d'Yves Berthou, décédé depuis longtemps.

Il fallait lire : *Mab an Argoat*, toujours bien vivant, à qui nous souhaitons longue vie.

## CARRIER ET LE DUC DE CHAULNES

Dans l'« avertissement » de son ouvrage : *la Révolte du Papier Timbré, advenue en Bretagne en 1673*, Arthur de La Borderie lançait un appel aux chercheurs en leur demandant de compiler les registres funéraires pour les années 1675 et 1676.

---

## CARNET DE LA FÉDÉRATION

### Décès.

Les derniers jours de l'année 1956 ont été attristés par la mort, à l'âge de 86 ans, de Maurice Le Dault, survenue à Quimper. Originaire du pays de Redon, Le Dault avait tenu à Nanterre, puis à Quimper, une librairie de livres d'occasion sur la Bretagne. Tous nos lecteurs, chercheurs, érudits ou simplement amis des choses bretonnes, le connaissaient. En 1908, il lançait une revue dont il fut le premier directeur : *le Fureteur breton*, bulletin documentaire illustré qu'inspirait Léon Durocher, poète et chansonnier. Il en conserva la direction jusqu'en 1910.

Très érudit, chercheur infatigable, les écrivains bretons trouvèrent toujours auprès de lui le meilleur des accueils et le plus souvent le document, le renseignement, l'indication dont ils avaient besoin et qu'ils n'auraient sans doute pas trouvé ailleurs.

Nous prions M<sup>me</sup> Le Dault et tous ses enfants d'agréer nos respectueuses condoléances.

F. R. B.

### Mariage.

Nous avons appris avec plaisir le mariage de M<sup>me</sup> Suzanne Ménardais, de Bain-de-Bretagne, et de M. Bernard Morel d'Arleux.

Nos félicitations.

## BIBLIOGRAPHIE

JOB DE ROINCÉ : *Elle était la Mère des Pauvres*.

Sous ce titre *Elle était la Mère des Pauvres*, Job de Roince vient de publier une pièce de théâtre en deux actes et neuf tableaux, qui met à la scène Jeanne Jugan, fondatrice de la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres.

Auteur d'un grand nombre de pièces de théâtre, toutes jouées sur les scènes des patronages catholiques, Job de Roince a voulu évoquer la figure de celle qui fonda cette Congrégation qui exerce aujourd'hui son œuvre charitable dans vingt-sept pays du monde et qui, chaque année, arrache à la misère des milliers de vieillards.

Nous signalons la parution de cette pièce à l'attention des directeurs de patronages qui seraient heureux de faire représenter une œuvre destinée à mieux faire connaître Jeanne Jugan et la mission que poursuit dans le monde la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres.

*Elle était la Mère des Pauvres* est en vente chez l'auteur, Job de Roince, 50, avenue du Mail, à Rennes (Ille-et-Vilaine). Envoi de la brochure contre mandat de 180 francs, C. C. P. Job de Roince, Rennes, 76.995.

Du même auteur : *Bidule et Compagnie*, comédie en trois actes, 150 francs; *le Tam-tam de la Mort*, trois actes, 150 francs; *Un Drame au large*, trois actes, 130 francs.

MICHELLE LORRAINE : *l'Ecolier*. (Ed. du Seuil, 400 francs.)

Un garçon de dix ans quitte sa maison pour rejoindre une île qui brille au bout de l'horizon et qui lui fait signe. Durant quatre jours, il va vivre son aventure dans l'intimité des mouettes, du vent, de la faim et dans le souvenir de sa grand-mère aujourd'hui disparue. Puis il reprendra le bateau avec son secret.

Comme on le sait, Michelle Lorraine, née à Vitry, fut la lauréate du premier prix décerné par l'Association des Ecrivains de l'Ouest en 1955.

YVES GESTIN : *Finistériens de marque*. (Quimper, imprimerie Menez, 1956.) Chez l'auteur, instituteur, Châteaulin, franco : 500 francs. C. C. Rennes 27292.

Sous ce titre M. Yves Gestin entretient le lecteur de quelques-uns de ses compatriotes qui se sont fait un nom dans les lettres, les arts, la politique; entre autres du philosophe encyclopédiste le P. André, de l'évêque assermenté Claude Le Coz, du conventionnel Alain Bohan, du naturaliste Raoul Anthony, des poètes Frédéric Le Guyader, François Menez, Jakez Riou, Saint-Pol Roux, du marin

Cosmao Dumanoir et de quelques autres. Sur tous il apporte des renseignements nouveaux qui aideront à mieux connaître ces hommes qui font le plus grand honneur à leur pays d'origine. L'ouvrage est illustré de 9 photographies et de 5 dessins.

E. LE BARZIC : *François Vallée*.

Lors du Gorsedd de Saint-Brieuc, M. Le Barzic prononça l'éloge du druide François Vallée dont tous ici connaissent l'œuvre capitale. C'est cet éloge que l'auteur vient de réunir en une brochure de 30 pages qu'on pourra se procurer chez l'auteur, à Quédillac (Ille-et-Vilaine).

PIERRE COSSON : ... *et qui laissent tomber leurs armes*, roman. (Paris, Grasset, édit.; broché, 600 francs.)

M. Cosson vient d'obtenir le prix de l'Association des Ecrivains de l'Ouest, offert par la Ville de Rennes, pour son roman : ... *et qui laissent tomber leurs armes*.

M. Cosson naquit à Saint-Nazaire en 1915. Son livre est le roman de la liberté humaine. Ce sont les aventures d'un capitaine aviateur de l'armée française qu'il relate, tant en France qu'en Colombie britannique où, à la suite d'une faute qui le rend passible du conseil de guerre, il doit se réfugier.

E. COARER-KALONDAN : *les Aventures du roi Baco, marin nantais*.

La Bretagne a, au cours des siècles, donné naissance à nombre de marins et grands voyageurs aux destinées extraordinaires. Parmi ces pittoresques écumeurs de mer, il sied de faire figurer le Nantais Baco qui, après avoir bourlingué sur tous les océans du globe, fit naufrage et aborda dans une île sauvage dont il épousa la reine, devenant ainsi un très authentique monarque absolu.

Mais quelle royauté pourrait résister au mal du pays? Baco revint donc à Nantes, lesté du trésor royal qu'il dilapida joyeusement en fantaisies, fêtes et charités sans mesure.

Ruiné, il mourut de misère et de faim sur le port de sa ville natale.

C'est sur ce thème qu'Edmond Coarer-Kalondan, membre du Poellgor du Gorsedd et producteur au studio de Nantes de Radio-Bretagne, a brossé un roman au cours duquel, en sus de la fabuleuse odyssée de son héros, l'auteur dépeint la physionomie, à tout jamais abolie, de Nantes au moment de sa suprématie portuaire, grâce au commerce fructueux que ses armateurs entretenaient avec ce que l'on appelait alors les Iles.

Ceux de nos lecteurs qui désirent acquérir cet ouvrage peuvent s'adresser à l'auteur, 12, rue Kléber, à Nantes.

L'exemplaire ordinaire, sur papier bouffant : 600 francs; l'exemplaire numéroté, sur alfa-mousse, jaquette cristal : 1.200 francs. Bien préciser la catégorie du volume commandé.

# AIRS DE BINIOU (SUITE)

(Région de Mur-de-Bretagne)

Recueillis par Madame Le Cerf en 1860  
et communiqués par Madame la Vicomtesse du Halgouët  
Extrait de "Chansons et Danses populaires de Haute-Bretagne"  
(Éditions Unvaniez Arvor, 1938)

## FINALE

X

FIN

*p*

## Métiers, Confrairies et Corporations de Vitré avant la Révolution (suite)

### LES GRANDES CONFRAIRIES

#### LES MARCHANDS DRAPERS

Les marchands drapiers, merciers, quincailliers et épiciers de Vitré fondèrent le 24 juin 1602, jour de la fête de saint Jean-Baptiste, une « confrairie » en l'honneur de Dieu et de Monsieur saint François. Pendant quelques années elle n'eut pas d'activité, mais redevint agissante en 1619, le 4 avril. Son règlement fut approuvé par l'évêque de Rennes le 16 décembre de la même année.

A cette date les membres de la confrairie achetèrent pour trois cent vingt livres tournois une rente de vingt livres sur une maison située près le carrefour Bourienne, qui appartenait à Gervais Le Mazurier et Anne Hardy, sa femme.

Le carrefour Bourienne se trouvait à l'intersection des rues d'Embas, Baudrairie et Poterie, là où étaient les cohues à la chair et aux pennetiers.

Leurs armoiries étaient : « D'azur à un saint François à genoux et en extase devant un séraphin ayant un double vol passé en double sautoir, rayonnant et volant en barre au premier quartier de l'écu, le tout d'or. »

Cette confrairie des marchands, pour une question de préséance, de rang dans le cortège des processions de la Fête-Dieu, dut batailler durement contre la confrairie du Saint Sacrement.

Nous donnons ci-après une liste, fort incomplète, de ses membres, marchands de draps, marchands de draps de soie et de laine, du XV<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### XV<sup>e</sup> siècle :

Chollet Guillaume, mort en 1472.

Chollet Jean, mort en 1485, et les fondateurs de la confrairie des Marchands d'Outre-Mer.

#### XVI<sup>e</sup> siècle :

Moucheron Georges de, époux de Mathurine Lecoupreux.

Billeu Etienne, notable marchand, marié à Gillette Leroyer.

Duret Martin, marchand à Saint-Malo, marié le 29 décembre 1580 à Georgette Hardy.

Ravenel Pierre, sieur de la Hodeyère (rel. réf.), décédé le 8 août 1583.  
Souvestre René, époux de Guillemette Théologain, décédé le 14 janvier 1592 (rel. réf.).



Cliché Choleau.

Armoiries des drapiers

#### XVII<sup>e</sup> siècle :

Lecoq Pierre, sieur du Pin, marchand bourgeois et procureur syndic en 1612, époux de Marie Burel.

Logeais Guillaume, sieur de la Roncinère, marchand, inhumé le 25 mars 1635.

Logeais Guillaume, sieur de la Roncinère, époux de Perrine Bruneau, inhumé le 30 avril 1686.

Postel David, marié à 32 ans à Andrée Gaulard, le 22 avril 1685, décédé le 25 mai 1703.

Bonnemer Pierre, marchand de drap de soie, époux de Jeanne Lizé, inhumé aux Augustins le 12 décembre 1663.  
Georget Gilles, sieur de la Haye, marchand de drap de soie, né en 1600, marié à Renée Gandon, inhumé à la collégiale le 29 mars 1667.  
Gigon Jacques, sieur de Boisaucompte, marchand de drap, époux de Jacqueline Tuffé, inhumé le 9 mars 1642.  
Rabault Pierre, marchand de drap, inhumé le 7 juin 1648.  
Surire Jean, sieur de la Noé, marchand de drap de soie, marié 1<sup>o</sup> le 1<sup>er</sup> février 1654 à Renée de Goullet; 2<sup>o</sup> à Françoise Davoye, décédé le 3 janvier 1683.

*XVIII<sup>e</sup> siècle :*

Bidault Paul, n. h., sieur de la Poitevinière, marchand de drap, marié le 23 février 1734 à Marie-Thérèse Durand, mort le 13 octobre 1742.  
Caillet François, sieur de la Vaillandière, marchand de drap, marié le 24 novembre 1739 à demoiselle Anne-Marie Gérault.  
Caillet René, n. h., sieur de la Revaudais, marchand de drap de soie, marié le 28 octobre 1736 à demoiselle Julienne Turquety, mort le 24 avril 1762.  
Chabot Michel-René, n. h., marchand de drap de soie à Nantes, marié le 28 janvier 1755 à Marie-Elisabeth Orrière.  
Fournier Paul-Esprit, n. h., sieur du Pavillon, marchand de drap de soie, marié le 6 avril 1747 à Michelle Marie, mort le 25 mars 1763.  
Frain Guy-Joseph, n. h., sieur des Chesnots, marchand de drap, marié le 18 juin 1709 à Suzanne Lesaulnier, mort le 20 décembre 1722, inhumé aux Jacobins.  
Legendre René, sieur de la Roullerie, marchand de drap, décédé le 31 octobre 1721, inhumé aux Augustins.  
Morice Jean-François, marchand de drap et de soie, époux de demoiselle Flavie-Adélaïde Letellier (7 juin 1759, acte du), près la rue Poterie.

*XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle :*

**MARCHANDS (sans autre indication professionnelle)**

Poulard ou Poullard Mathieu-Jacques, sieur de la Massais et greffier de Sainte-Croix, marié 1<sup>o</sup> le 1<sup>er</sup> février 1698 à Renée Becheu; 2<sup>o</sup> le 10 avril 1714 à Marie-Anne Croissant.  
Bongrain Paul, sieur de la Boisselle, époux de Marguerite Charlot.  
Difford Guillaume, marchand anglais, marié le 13 août 1634 à Marie de Gennes.  
Dumont Pierre, marchand bourgeois, ancien de l'Eglise, marié le 25 mars 1658 à Rachel de Malnoë, décédé le 30 juin 1677.

Jamet Gabriel, époux de Marie Durosoy, le 1<sup>er</sup> août 1680.  
Legge, Luaige ou Legge Richard, marchand anglais, époux de Rachel Lemoigne, le 19 octobre 1608.  
Therin Amaury, époux d'Augustine Arson, le 1<sup>er</sup> février 1660.  
Blandin Julien, sieur de Jaunay, époux de Renée Ronceray, décédé le 29 août 1649.  
Arot Jean, n. h., sieur de Landavran, époux de Jeanne Jarril, décédé le 15 décembre 1673, inhumé aux Bénédictins.  
Brillet Jean, sieur de Villeneuve, marié à Marie Fournier.  
Gilles de La Massonnaye, marchand.

JHS† · M  
LANOBLE  
CONFRARIE  
DES MARCHANS

Au Musée de Vitré.

JHS†

*XVIII<sup>e</sup> siècle :*

Chabot Robert, sieur de la Penaudière et du Pin, marchand à Nantes, marié à Louise Gauvain.  
Davoust Pierre, sieur de la Crossoinière, établi à Cadix en 1729, époux de Marie Richard.  
Baudoin Louis, sieur de la Blanchais, négociant, marié le 21 novembre 1720 à demoiselle Jeanne Tardivel.  
Baugeard Alexis, sieur de la Remanderie, marié 1<sup>o</sup> à Jeanne Pivert, le 2 octobre 1707; 2<sup>o</sup> à Julienne Turquety, décédé le 11 décembre 1763, à 81 ans.  
Bouvré (ou de la) Charles, sieur de Gérard, marchand magasinier, époux de demoiselle Jeanne-Marguerite Hunault, mort le 29 septembre 1763.

### LA CONFRAIRIE DU SAINT SACREMENT

La confrairie du Saint Sacrement n'avait aucun caractère professionnel. Elle avait cela de commun avec quelques autres dont nous ne parlerons pas ici : la confrérie du Port du Saint Sacrement, fondée en l'église Notre-Dame le 31 octobre 1633; la confrérie du Saint-Esprit, fondée en 1580; la confrérie des Anges Gardiens, en la même église, approuvée par l'évêque de Rennes le 20 mars 1639; la confrérie de Saint-Nicolas, en l'église Saint-Nicolas des Hôpitaux, approuvée le 13 décembre 1669; la confrérie de la Rédemption des Captifs, du 24 mars 1732; la confrérie du Rosaire, fondée en l'église Notre-Dame le 7 octobre 1612; la confrérie de Notre-Dame des Avents ou de l'Immaculée-Conception, desservie en l'église Saint-Martin.

Ses statuts étaient de mars 1347. Ils se distinguaient par l'obligation qui était faite aux prévôts d'habiter le Rachapt ou la Chaussée de l'Etang, quartier peuplé de nombreux ouvriers et de quelques maîtres tanneurs, corroyeurs, mégissiers et blanconniers.

Le mémoire de janvier 1754, celui de janvier 1755 et celui de mai 1756 précisent que les prévôts ne sont que des artisans, mais ajoutent quelques lignes plus loin que la confrairie n'est pas une société d'artisans.

Nous n'en parlons ici qu'en raison du différend qui s'est élevé entre elle et la confrairie des Marchands de Vitré, pour une question de préséance aux processions, et que nous reproduisons en partie ci-après :

*Différend entre les Prévôts de la Confrérie du Saint Sacrement et les Prévôts de la Confrérie de Saint-François.*

#### MEMOIRE

Pour les sieurs Nicolas Hellie, Alexis Accaris, Mathieu le Feubre et Michel Boulais, marchand tanneur, marié le 7 janvier 1749 à Renée Bellier, ci-devant Prévôts en charge de la Confrairie du Très Saint Sacrement, desservie en l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame de Vitré, et les anciens Prévôts de la même Confrairie, défendeurs en Requête du 8 janvier 1753 a fin de rapport d'Arrêt du 16 may 1752, intimés et demandeurs en Requêtes des 21 janvier 1754. Janvier 1755 & 31 may 1756.

#### CONTRE

Pierre Binard, Sieur de Boisgros, François Turquety, Sieur de la Mellière (1), René Géraud, François Beaugeard (2), Jean Marie,

(1) Turquety François, sieur de la Mellière, époux de Jeanne Moulin, décédé le 26 juillet 1767, à 82 ans (onze enfants).  
(2) N. H. Beaugeard François-Joseph, sieur de la Rivière, époux de Marie Durocher le 26 juin 1728 à Saint-Martin, décédé le 16 juin 1777 (quinze enfants).

Sieur du Houx, Julien-François Feuillet, Julien Chogon dit Beaumont, Jean Reneault, René-Jean Grimault (1) & André Froger, se disant Marchands de draps, soyes, laine et autres, tenant boutique à Vitré, Prévôts de la Confrairie de Saint François, desservie en la même Eglise Paroissiale; suite et diligence dudit Sieur Marie du Houx, demandeurs en Requête du 18 may 1753, a fin de rapport de l'Arrêt du 16 may 1752 apellans de Sentence rendue en la Jurisdiction de Vitré le 29 may 1752 & défendeurs.

La Confrairie du Très Saint Sacrement fut établie en l'Eglise Paroissiale de Vitré par Lettres du mois de mars 1347. & deslors les Statuts en furent dressés avec cette clause spéciale, *que nul n'en seroit reçu Provost, s'il n'étoit demeurant au Bourg Saint Nicolas, au Rachapt et sur la Chaussée.*

Cette clause a toujours eu l'exécution la plus parfaite, et en vain les Prêtres, les nobles Bourgeois et Habitants de la Ville et des autres Fauxbourgs de Vitré, ont-ils voulu se faire nommer Prévôts de cette Confrairie, ou troubler les Prévôts du Saint Sacrement dans leurs Marches ou les autres Privilèges, ils ont toujours succombé dans leurs entreprises. Des Arrêts rendus en ce Parlement dans les années 1618, 1637 & 1638 sont une preuve constante de cette vérité.

Le 4 septembre 1684, le sieur Enou, Vicaire général du Diocèse de Rennes, fit un règlement, de l'ordre de M. l'Evêque, dans lequel il statua que les Confrères feroient chanter tous les Jedis une Messe solennelle dans la dite Eglise paroissiale, & tous les jours de l'Octave de la Fête-Dieu, après que le Clergé aroit fait la Procession avec le Saint Sacrement autour de l'Eglise, à laquelle les quatre Prévôts en charge assisteroient en habits décens, portant chacun, immédiatement avant & après le Très Saint-Sacrement, un flambeau de cire blanche allumé.

Avant & depuis ce Règlement les quatre Prévôts en charge ont toujours marché avec leurs flambeaux aux processions du Saint-Sacrement, qui se font les jours des Fêtes-Dieu & Octave, de la Circoncision, Purification et Ascension. Le Pape Urbain VIII les a honorés d'Indulgences Plénières pour ces mêmes jours. *Ils faisoient et ils ont toujours fait généralement tous les frais de ces Services, Cérémonies et Processions.* C'est ce qui est prouvé par les comptes que les Prévôts de la Confrairie rendent tous les ans de leur administration devant le Recteur de la Paroisse de Notre-Dame de Vitré, en présence des anciens Prévôts.

En 1722, les Procureurs de la Jurisdiction de Vitré s'opposèrent à ce que les quatre Prévôts en exercice eussent marché autour du Dais qui couvre le Saint Sacrement : ils soutenoient que quatre de

(1) Grimault Jean, sieur de la Renerie, marié deux fois, en 1720 et 1723 (deux enfants).

leurs Confrères y devoient marcher en robes avec des flambeaux et des écussons de Saint Yves; mais la Cour donna la préférence par son Arrêt du 21 décembre 1722 aux quatre Prévôts de la Confrairie à cause de leur institution en l'honneur du Très-Saint-Sacrement, & elle fit défenses aux procureurs, sous peine de punition corporelle, de les troubler dans leur Marche, devant & immédiatement après les quatre Bourgeois qui portent les bâtons du Dais.

Les Confrères, pour rendre de plus en plus solennels les honneurs dûs au Saint-Sacrement, & donner un exemple d'autant plus éclatant de la profonde vénération qui y est due, présentèrent une Requête à la Cour le 15 may 1752, où ils la supplièrent, à titre de grâce, de permettre à tous les anciens Prévôts, sortis de charge, de marcher à toutes les Processions en habits décens, immédiatement après la Bannière de l'Eglise Paroissiale, d'y porter des flambeaux ornés des écussons de la Confrairie, & de la faire précéder par l'un d'entre eux, portant un Etendart ou Guidon armoirié de l'écusson.

La Cour leur a accordé, sur les conclusions de M. le Procureur Général du Roi, cette grâce par Arrêt du 16 may 1752, qui a été enregistré le 29 du même mois au Greffe de la Juridiction de Vitré. Le Clergé de cette Ville a certainement applaudi à cet Arrêt, dont l'exécution tourne à la plus grande gloire du Très-Saint-Sacrement, & à l'édification des vrais Fidèles. *Mais des Marchands tenant boutique, soi disant Prévôts de la Confrairie de Saint François*, qui est desservie dans la même Eglise Paroissiale de Notre-Dame de Vitré, se sont opposés à son exécution, & ils ont interjeté apel de la Sentence du 29 may 1752 qui en a ordonné l'enregistrement.

Ils n'ont ni qualité ni intérêt dans leur procédure. Leur défaut de qualité est prouvé, tant parce qu'ils procèdent sans délibération de leur Confrairie, quoique par Arrêt rendu le 29 janvier 1755, sur les conclusions de Messieurs les Gens du Roi, il leur ait été ordonné d'en produire une, de même que les Confrères du Très-Saint-Sacrement ont produit celle de leur Corps, que parce que le sieur Binard du Boisgros, qu'ils ont placé à leur tête, a signifié le 22 janvier 1753 son désistement de l'opposition à l'Arrêt du 16 may 1752 & que d'ailleurs devant être considérés comme de simples particuliers, s'ils agissent sans délibération de leur Confrairie, ils n'ont ni titre ni droit ni privilège pour combattre la prétention d'un autre Corps.

Il est de principe incontestable, suivant l'ordre civil & politique, que les Communautés des Villes, les Chapitres des Cathédrales & Collégiales, les Généraux des Paroisses, les Compagnies Ecclésiastiques ou Séculières, les Corps des Arts & Métiers et les Confrairies érigées de l'autorité du Prince, ne peuvent procéder en Justice sans des délibérations expresses, ou des actes capitulaires qui lient et obligent tous les Membres. *Quo fit*, dit d'Argentré sur l'article 18 de l'ancienne Coutume, *ut Procurator, Sindicus, Actor, negotiorum*

*Gestor, Fabriqueurs, Tresoriers de Paroisses, Prévôts de Communautés ou de Métiers, Procureurs d'Etat, nequeant lites instituire sine mandato, nec Singulares aut Privati pro Corpore sine deliberatione.*

(En marge, et manuscrit : « Voir le même auteur sur l'article 9 de la même coutume, page 403. » )

Si les Maires, Syndics & Prévôts ne peuvent pas procéder au nom de leurs Corps, à moins qu'ils n'y soient autorisés par une délibération spéciale, tous les Membres du même Corps ne peuvent aussi procéder qu'en leurs noms singuliers, que comme particuliers, quand ils n'ont pas délibéré de s'unir & de plaider au nom du Corps.

Ici non seulement les Particuliers, soi-disant Confrères de Saint-François, ont souvent varié dans les qualités qu'ils ont prises; mais encore loin qu'ils aient pu représenter une délibération de leur Confrairie, on voit que celui qu'ils avoient placé à leur tête dans les qualités de leur procédure s'est désisté; qu'un nommé *André Fresnais*, dont ils avoient employé le nom, n'a jamais existé; enfin que le nommé François Clément, dont ils y avoient aussi employé le nom, est mort. De sorte que de douze Particuliers dont les noms ont paru successivement dans l'instance, il n'en reste plus que dix, & encore ne faut-il pas compter le sieur Binard du Boisgros qui s'est désisté.

Ils allèguent tantôt qu'ils ne forment point de Corps & en ce cas ce sont des Particuliers qui sont sans qualité pour combattre les droits d'un Corps; tantôt qu'ils forment le Corps des Marchands tenant boutique, dont le sieur Marie Duhoux est le Syndic, & en ce cas ils ne peuvent plaider sans une délibération qui les y autorise expressément. C'est ce que les Prévôts de la Confrairie du Très-Saint-Sacrement se flattent d'avoir démontré bien solidement dans leur production du 18 avril 1755.

Ils y ont fait voir d'ailleurs que leurs adversaires s'étant trouvés réduits, après un nombre infini de variations, à reconnaître qu'ils ne sont Corps ni Communauté, il en résulte contre eux deux conséquences également certaines.

La première, que leur prétendue Confrairie de Saint François n'a pas un établissement solide, parce qu'ils n'ont pu la former d'eux-mêmes & sans l'autorité du Prince.

La seconde, qu'on ne peut les considérer que comme de simples particuliers liés seulement entre eux par leur Association de Saint-François.

*Ici, en marge des deux paragraphes :*

(Elle n'a point de lettres patentes, mais la Confrairie du Saint-Sacrement est fondée en lettres patentes enregistrées au parlement.)

Au fond, qu'importe à ces particuliers, soi-disant confrères de Saint François, qu'il n'y ait que les quatre Prévôts en exercice de

la Confrairie du Très-Saint-Sacrement, qui marchent aux Processions solennelles ou particulières, ou que tous les anciens Prévôts de la même Confrairie y marchent précédés de l'un d'entre eux, portant un étendart armoirié. Sont-ils jaloux de l'hommage solennel qu'on rend au Très-Saint-Sacrement? Le Corps des Procureurs, qui, dans l'ordre civil, est supérieur à celui des Marchands tenant boutique, n'a pu obtenir la préséance sur les Prévôts de la Confrairie du Saint-Sacrement; la Cour considéra lors de son Arrêt de 1722 et l'antiquité de cette Confrairie et son institution infiniment plus louable et plus éminente que celle du culte de Saint Yves, auquel le culte de Saint François n'est pas supérieur.

Les Prévôts du Très-Saint-Sacrement n'ont point exposé dans la Requête sur laquelle la Cour a rendu l'Arrêt du 16 mai 1752, qu'ils étoient fondés en droit ni en possession de marcher avec des flambeaux allumés à toutes les processions, ni avec un étendart décoré, comme les flambeaux, de l'écusson de leur Confrairie. Ils ont exposé que leur quatre Prévôts en exercice étoient seuls en possession de marcher à ces processions en habits decens, autour du dais sous lequel le Saint-Sacrement est porté.

Mais ils ont ajouté qu'ils demandoient, à titre de grâce, de faire marcher aussi leurs anciens Prévôts, afin de marquer d'une manière plus éclatante leur profonde vénération pour le Très-Saint-Sacrement; Messieurs les Gens du Roi & le Parlement, touchés de leur zèle, n'ont pas cru pouvoir leur refuser la grâce qu'ils sollicitoient.

Cette grâce que le Parlement a bien voulu leur accorder sur les conclusions de Messieurs les Gens du Roi, est-elle sujette à révocation? Ne lui est-il pas libre d'en faire de semblables? Et peut-il en faire pour un objet qui soit plus digne de sa piété et de son culte?

Si les Prévôts anciens du Saint-Sacrement nuisoient par leur marche à celle du Clergé; s'il y avoit quelque chose d'indécent dans leurs habits ou dans leurs ornements; si on pouvoit y trouver quelque sorte de superstition, ils seroient les premiers à se faire de justes reproches de leur erreur. Mais plus leur nombre est grand, plus ils paroissent vêtus avec decence, plus ils portent de flambeaux allumés, le symbole de ce feu qu'on prend sur les Autels & qui ne doit brûler que pour le Seigneur, plus ils rendent par là la cérémonie respectable & digne de l'adoration du peuple le plus nombreux.

Les adversaires objectent qu'ils sont Marchands de Draps & Soyes, au lieu que les Prévôts du Très-Saint-Sacrement ne sont que des artisans; que par des Arrêts rendus les 31 mai 1659 et 31 mai 1675 et une Sentence du 13 juin 1661, leur rang fut réglé dans les processions, & qu'il fut fait défenses aux Artisans de les y troubler.

Tous les habitans de la Ville de Vitré, ses plus nobles Bourgeois même ont droit d'entrer dans la Confrairie du Très-Saint-Sacrement, mais ils n'en peuvent pas être élus Prévôts, s'ils ne sont domiciliés

sur le Fauxbourg Saint-Nicolas au Rachat. La Confrairie du Très-Saint-Sacrement n'est donc pas une société d'Artisans qui doit céder la Préséance au Corps des Marchands; & encore, quel est ce Corps à Vitré? Ce sont des gens tenant boutique des plus grosses étoffes ou de Merceries & quinquilleries.

Il ne faut point d'ailleurs considérer ici l'état des personnes, il n'en est pas question, mais d'une très ancienne Confrairie, vis à vis d'une qui l'est beaucoup moins, et dont l'institution, si elle en a une solide, est bien inférieure dans son objet à l'autre, qui ne peut pas en avoir un plus éminent.

L'Arrept de 1659 fut rendu sur la Requête des Marchands de Vitré, se disant Fondateurs et Confrères de la Confrairie de Saint François; il fit défenses aux Charpentiers, Couvreur, Maçons & autres Manœuvres, de les troubler dans leur rang et préséance à la procession du Saint-Sacrement.

Ensuite, manuscrit :

Titres de tout papiez qui me Regarde.

(Original communiqué par M. Robert Sauvé, de Vitré.)

## LA CONFRAIRIE DES MARCHANDS D'OUTRE-MER OU DE L'ANNONCIATION

« Au moyen âge et jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les marchands ont possédé une incontestable suprématie dans le monde économique. Les relations étoient fort difficiles, la différence étoit considérable entre la valeur des marchandises à la sortie des mains du producteur et leur valeur d'échange. Cette différence profitait au marchand seul qui, courant tous les risques, recueillait tous les bénéfices. Ainsi les capitaux s'accumulèrent-ils entre les mains de la classe commerçante. Elle s'éleva rapidement dans l'échelle sociale et forma une riche bourgeoisie qui parvint souvent à la noblesse. Les artisans ne sortirent pas de leur humble situation et restèrent pendant de longs siècles économiquement subordonnés aux marchands détenteurs des capitaux (1)... »

Ce fut en 1472, le 10 mars, que fut fondée à Vitré la « confrérie des marchands d'Outre-Mer » ou de l'Annonciation.

Comme on le voit, elle précéda de quatre cent trente-huit ans la

(1) REBILLON, p. 21.

fondation, en 1910, de l'« Union des Industriels, Commerçants et Artisans vitréens », disparue en 1935 (1).

Ses fondateurs s'appelaient : Guyon Gaulay, Robin Roussigneul, Louys Hardi, André Cholet, André Leroyer, Robin Renusson, Phe-lipot Le Taillandier, Jehan Souchu, André Lemoyne, Jehan Clavier ou Le Clavier, Jehan Lefevre, de Saint-Aubin, Jehan Lemoyne, Geoffroy Lemoyne, Jehan Lebreton, Jehan Geffrat, Jehan Berte, Pierre de Gennes, Christophe de Gennes, Jehan Hardy, Guyon Renusson, Pierre Gilet, Jehan Chalet, Pierre Lemoyne, Giles Lebreton, Guillaume Chalet, Pierre Hardi, Macé Vetier, Raoulet de la Bernardays, Julien Tyerry, Michel Marye, André Tirel et autres marchands de toiles, de draps, de tricot et d'épices demeurant à Vitré, au diocèse de Rennes, fréquentant pays étrangers tant par mer que par terre (2).

Paris-Jallobert en a publié l'acte entier qui se trouve transcrit en tête du cahier qui servait aux prévôts et contient leurs comptes depuis 1473 jusqu'en 1750.

Le 13 juillet 1475, ils confirmaient l'acte de 1472. On trouve au bas de cette confirmation les nouvelles signatures de G. Lecocq, G. Rouxeau, Ravenel, G. Guillon, Bodinays de Gennes, Gilles Delehays, Yllaire de Challet, J. Myaulays, Michel Nouel, Jehan Bellemoyne, Christophle de Gennes, Pierre Sevestre (2).

Nos signataires constituent, fondent et ordonnent une confrérie en « l'honneur et révérence de la feste de la glorieuse Annonciation, pour être desservie en l'église de Notre-Dame en la chapelle qu'ils avaient autrefois fait construire en « cousté, devers le cloistre du prieuré de ladite église, qui est la seconde chapelle du bout du hault de ladite église ».

« Une messe à basse voix sera dite chaque mardi. Elle sera sonnée par le chapelain o l'une des plus grosses cloches de l'église, de douze coups.

« Les membres Robin Roussigneul, André Cholet et Jehan Leclavier seront prévôts à tour de rôle des trois premières années. »

(1) L'« Union des Industriels, Commerçants et Artisans vitréens » fut fondée le 3 avril 1911. Son bureau fut primitivement composé de MM. E. Ruellot, négociant en gros de draps et mercerie; François David, minotier; Alfred Vergnioux, fabricant de chaussures; Jean Choleau, fabricant de tissus; Jean-Baptiste Bonhomme, pharmacien.

Son dernier président fut M. Jean Choleau, qui avait été son premier secrétaire. Elle cessa toute activité en 1935.

Les membres de son bureau occupèrent, quelques-uns, des situations politiques : MM. Ruellot fut maire de Vitré; J.-B. Bonhomme, adjoint; Alfred Vergnioux, vice-président de la Chambre de Commerce de Rennes et conseiller général; Choleau devint président de la « Fédération régionaliste de Bretagne », conservateur du Musée et de la Bibliothèque municipale de la ville et fut le dernier président de l'Union.

Sur l'activité de cette association, consulter le *Bulletin mensuel de l'Union des Industriels et Commerçants vitréens et Syndicat d'Initiative de la région* (Imprimeries Lecuyer, puis Laillet, Vitré).

(2) PARIS-JALLOBERT, p. XXXI, *Journal historique*.

Pour chacun, frère et sœur de la confrairie qui décèdera, il sera dit et célébré une messe de *requiem o* note, c'est-à-dire chantée, et cinq messes à basse voix.

Ceux qui pendant trois années consécutives auraient négligé de payer leur aumosne ou cotisation, qui auraient été trois ans sans payer leur taxe ou devoir de marchandise de canevas, seront radiés de la confrairie.

Chaque membre devra payer lors de la feste de l'Annonciation douze deniers tournois, sur chaque pacquet de canevas de 750 aunes qui sera mené hors du duché de Bretagne, tant par mer que par terre, tant au pays de Flandre qu'ailleurs, six gros monnoye de Flandre.

Leurs armoiries étaient : *D'azur à une Annonciation d'or.*



Cliché Choleau.

Armoiries des marchands d'outre-mer

Les membres qui refuseraient de payer seraient radiés.

Le 30 mai 1481, ils décident que « nul d'entre eux ne pourra fréter ou faire fréter aucun navire pour mener leurs canevras en Flandre, sans l'avis et consentement des prévosts et de douze desdits confrères, sous peine de cent sols, pour chacun balot de canevras qu'ils auraient chargés, au profit de la frayerie ».

Le 14 avril 1484, ils fondent une chapellenie de sept messes par semaine. Chaque jour, ils font réciter la salutation de Nostre-Dame. Chaque jour également, un salut.

Ces membres de la Confrérie des Marchands d'Outre-Mer ne furent pas toujours d'excellents catholiques. Certains d'entre eux embrassèrent la religion réformée et ne recherchèrent plus d'alliances que dans les familles adeptes du protestantisme. Au nombre de celles-ci, nous citerons les Hardy de la Touche et de la Chauffetière. Ils s'allièrent, à Vitré, aux Grislet, Gauvaing, Le Moyne, Guesdon, Paindeblé; à Nantes, aux Kerbouchard, de Clairville; à Guernesey, aux d'Obrée, de même religion (1).

De leurs voyages en pays étrangers, les marchands rapportaient des souvenirs de valeur, des trésors artistiques. Par exemple des peintures. Témoins ce tableau de l'Ecole flamande du xv<sup>e</sup> siècle, dont la technique rappelle la manière de Van Eyck : le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean, avec à ses pieds, à genoux, sept personnages en adoration (église Notre-Dame, à l'entrée, porte dite du milieu); ces panneaux de verre rapportés aussi des Flandres et qu'ils placèrent au bas de la vitre de l'une des chapelles de la même église; de nombreuses tapisseries des Flandres, au Musée de Vitré; des ornements d'église, des vitraux, des ouvrages imprimés signés Plantin, d'Anvers, que l'on retrouve à la Bibliothèque municipale.

Riches, ils bâtissent maisons de ville et manoirs des champs, contribuent à la construction et à la décoration de l'église Notre-Dame et de nombreuses chapelles, construisent des hôtels tels que celui appelé improprement hôtel Hardy, rue Notre-Dame, famille qui ne l'habita que quelque cinquante ans et qui fut bâti par la puissante famille des Ringues; l'hôtel Hardy, plus près du château, 21, rue Saint-Louis; ornent leurs maisons de sculptures et d'œuvres aussi belles que la cheminée que fit sculpter par Bonnecamp le marchand de toiles Gouverneur (Musée de Vitré). Ils apposent leurs marques aux linteaux de leurs demeures.

#### Marques de Marchands ou de Compagnons?

Arrêtons-nous quelque peu sur ces marques qu'on leur attribue généreusement et dont un Vitréen, architecte, médaillé du Salon des Artistes français, dénie cette origine.

(1) PARIS-JALLOBERT, *Journal*, p. XXXIII.

Voici ce qu'écrivit Maurice Marchal dans son étude *le Triangle et l'Hexagramme*, sous la signature Maen-Nevez (1) :

« A Vitré, le passé monumental médiéval est presque intact. Aussi les sceaux des compagnons maçons y sont nombreux et prouvent une activité fort prolongée dans le temps et jusqu'au-delà de la Renaissance, des loges traditionnelles des constructeurs. Ces sceaux furent pris à tort par les archéologues bretons pour des « marques de marchands »... Nous croyons que cette opinion est controuvé : les marques commerciales connues en France depuis l'époque gallo-romaine offrent un tout autre caractère que les signes de constructeurs. Dans l'antiquité, les sceaux des marchands portent un nombre prépondérant d'images de Mercure assis ou debout, avec la bourse et le caducée... Viennent ensuite des images divines : Mars, Apollon, Jupiter, Neptune, la Fortune. Enfin les figures des sceaux sont fréquemment une sorte de rébus ou des armes parlantes en rapport avec le nom du négociant... Aucune de ces marques commerciales, quelle que soit l'époque où elle a été employée, n'offre le caractère géométrique et abstrait des constructeurs et ses figures emblématiques ne dépassent pas le niveau de l'allégorie. »

L'auteur a relevé à Vitré un de ces sceaux ouvriers. Il décore la clef d'un arc sommant une porte en plein cintre et est taillé dans le grès demi-dur du pays (2).

(A suivre.)

Jean CHOLEAU.

(1) MAEN-NEVEZ (Maurice MARCHAL), *le Triangle et l'Hexagramme* (Revue d'Initiation du Grand Art : le Symbolisme, Levallois-Perret, 1946).  
(2) A Vitré, maison Bigot, 21, rue de Paris, près l'ancienne hôtellerie de la Corne de Cerf.

## PETIT GLOSSAIRE du Dialecte de BRUC-SUR-AFF

(Ille-et-Vilaine)

par R. PRADIG (Praud)

Kloareg Kellia



### INTRODUCTION

Rennes-Bretagne, le mardi 6 juillet 1943, lança un appel à ceux qui, en haute Bretagne, pourraient recueillir quelques mots et expressions dialectaux. Pour ma part, j'ai rassemblé mes souvenirs, j'ai consulté mon père, mon oncle, originaires tous les deux de Bruc-

sur-Aff, ma tante (de Saint-Just), ma mère, qui, jeune fille, a vécu à Bruc et Sixt-sur-Aff; j'ai interrogé quelques autres personnes, et, récemment, j'ai fait un séjour dans mon pays, à peine une semaine, malheureusement. Et j'ai noté tout ce que j'ai pu entendre. A tous, merci. Ils ont, quand j'étais enfant, éveillé inconsciemment en moi un amour irrésistible, de la haute Bretagne d'abord, puis de la basse. Du dialecte gallo je suis passé à la langue bretonne, qui, maintenant, est devenue la langue de mon foyer. C'est par reconnaissance envers ce « patois » gallo, qui a été la « langue » de mes premières années, que j'ai apporté ma pierre à l'édifice de la Bretagne nouvelle.

R. P.

Thairé d'Aunis, fin 1948.

REMARQUES SUR L'ORTHOGRAPHE

Le vocabulaire qui suit est celui de Bruc-sur-Aff. Le cas échéant, j'ai mis entre parenthèses le nom de la paroisse, pour les mots recueillis ailleurs. Il y en a d'ailleurs très peu.

J'ai adopté un système orthographique particulier, inspiré du breton, car il m'eût été impossible de noter la prononciation à partir du français. Il y a encore des lacunes, j'en suis certain.

- a = très ouvert, presque è. Il faut entendre ce son pour se rendre exactement compte de sa prononciation.
- â = comme dans mât.
- e = comme dans je.
- é = comme dans thé.
- è = comme dans très.
- i = jamais consonne, toujours prononcé séparément.
- o = très ouvert.
- ô = comme dans rôti.
- u = u.
- ü = devant une voyelle, indique qu'il faut prononcer d'une seule émission de voix (cf. français muer).
- y = toujours consonne.
- ou = comme en français.
- eu = comme dans eux.
- añ = comme dans amant.
- iñ = comme dans hein.
- oñ = comme dans bon.
- añ = comme dans Loudun.
- g = comme dans gué.
- h = aspiré, ou, mieux, soufflé fortement.
- s = toujours comme ss dans aussi.
- w = comme en breton ou en anglais.
- ch = comme dans chat.

A

- 1. Abavañw. Volet.
- 2. Aberye (s'). S'abriter.
- 3. Abite. Touthier (un objet).
- 4. Aboutoñne. Boutonner.
- 5. Adléyzi. Etourdi.
- 6. Afroñne. Louer (une ferme, une maison).
- 7. Agnè (pl. agnaw). Agneau.
- 8. Ahañw. Point de côté.
- 9. Akotây. Perche pour soutenir les branches trop chargées de fruits.
- 10. Akote. Mettre des « akotây ». Exemple : pour akote lé poñmye = pour « accoter » les pommiers.
- 11. Akouse. Lancer violemment. Exemple : akous biñ du = lance bien dur (fort).
- 12. Akousèy. Disposé (habituellement). Exemple : pâ akousèy a mañwje : pas « accoussé » à manger, pas d'appétit.
- 13. Akñgn'n. Haleine.
- 14. Amen. Amen, Amen ! = amène, amène ! Se dit aux chiens pour ramener les vaches éloignées.
- 15. Añbwisye. Mettre une boucle en fil métallique dans le groin du porc.
- 16. Añchüi. Je n'pwây pâ me n'n'añchüt = je ne pouvais rien en faire (en parlant d'un enfant turbulent, par exemple).
- 17. Añdre. Endroit.
- 18. Añdre. Añdre may = sur mon terrain; Añdre tay = sur ton terrain; Añdre say = sur son terrain. Exemple : garde sé vach añdre may... = garder ses vaches sur mon terrain.
- 19. Añdroge. S'fer añdroge. Par exemple : être déçu par son mari, se faire rouler par lui.
- 20. Añkrèye. Accrocher, rester accroché en passant une haie, une barrière; un objet qui reste accroché dans un arbre, une haie; rester pris sans pouvoir ni avancer, ni reculer. Je se t'añkrèye = je suis accroché.
- 21. Ane. Aujourd'hui.
- 22. Añpèytre. Exemple : añpèytre un vach : lier par une corde courte corne et patte de la vache (du même côté) pour l'empêcher de « galoper ».
- 23. Añpyèni. (R)emplir.
- 24. Añsy. Enlé, gonflé.
- 25. Añter ! Entre !
- 26. Añterfesoñ. Entrelesse.
- 27. Añtkache. S'añtkache = jouer à cache-cache.
- 28. Añtonèt. Entonoir.
- 29. Añtoawó. Entonoir.
- 30. Añvyé. Envoyer.
- 31. Añwdoñ. Il a d'Yañwdoñ = il fait des embarras.
- 32. Añwdouy. 1. Andouille. 2. Poitrine de porc fumée.
- 33. Aray. Aurai (futur du verbe avoir, 1<sup>re</sup> personne).
- 34. Arpäy. Argent (vieux mot employé par les anciens).

35. Armoâyr. Armoire.  
36. Arvây. Au revoir. Exemple : arvây doñ = au revoir donc !  
eh bien, allons, au revoir !  
37. Astik. Exemple : d'astik = long tuyau de caoutchouc  
pour biberon ancien modèle.  
38. Atêl. Morceau de bois de chauffage.  
39. Atelwôr. Sorte de clou en fer à tête ronde au bout du timon  
de la charrette à bœufs, ou, surtout, à vaches.  
40. Avesa. Avessac.  
41. Avêt. Abeille.  
42. Avire. Avir la vach ! = ramène la vache dans un endroit  
où elle a le droit de paître !  
43. Aviz ! Exemple : aviz doñ la vach ! = empêche donc la  
vache de passer.  
44. Avouye. Mouiller quelqu'un copieusement en lui jetant des  
gerbes d'eau ; avouye l'év = agiter l'eau.  
45. Avouyêt. Petit entonnoir à saucisses ou à boudins.  
46. Avouyèy. Un boñn avouyèy : une bonne « saucée » (voir plus  
haut).  
47. Awsi. Alors, eh bien (tu as vu ? tu en es persuadé main-  
tenant ?)  
48. Awtféy. Autrefois.  
49. Aychel. Echelle.  
50. Ayyjuy. Aiguille.  
51. Aypi. Epingle.  
52. Aypin. Epine, aubépine ; pyéys d'aypin = haie.

(A suivre.)

